

## **Dans le monde de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

---

### **X<sup>e</sup> Conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays balkaniques**

*(Sofia, 29 septembre - 3 octobre 1993)*

Cette Conférence, qui se réunit en principe tous les deux ans, a tenu sa X<sup>e</sup> session du 29 septembre au 3 octobre 1993 à Sofia, à l'invitation de la Croix-Rouge bulgare. Les représentants des Sociétés nationales d'Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Grèce, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Slovénie, Turquie, Croatie et Yougoslavie ont débattu pendant cinq jours de sujets d'intérêt commun, tels que les services sociaux, la préparation en prévision des désastres, le droit international humanitaire, l'assistance aux réfugiés, les services de recherches, le développement des Sociétés nationales, le Plan d'action de la Stratégie pour les années 90, la Croix-Rouge de la Jeunesse et la coopération entre les Sociétés nationales balkaniques.

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge était représentée à la Conférence par son président, M. Mario Villarroel Lander, le Secrétaire général ad interim, M. George Weber, et par le chef du Département de l'Europe, M<sup>me</sup> Ilkka Uusitalo. Le CICR pour sa part avait envoyé une délégation composée de M. Yves Sandoz, directeur, droit, doctrine et relations avec le Mouvement, M. Thierry Germond, délégué général pour l'Europe occidentale, et M. Olivier Dürr, chef de la division des Relations avec le Mouvement.

A l'issue de la session, les participants ont adopté un document final ainsi qu'une déclaration relative à la situation conflictuelle dans la région. Le texte de la déclaration est le suivant:

## DÉCLARATION DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE DES PAYS BALKANIQUES RELATIVE AUX CONFLITS DANS LA RÉGION

Profondément affligés par la tragédie qui continue d'affecter de nombreuses régions de l'ex-Yougoslavie, et la Bosnie-Herzégovine en particulier, nous, responsables des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays balkaniques, réunis à Sofia pour notre X<sup>e</sup> Conférence, déclarons ce qui suit:

*notant* que la population civile continue d'être la cible et la principale victime des combats et que le sinistre scénario de destruction, de harcèlement, de détention arbitraire et d'exode se répète, jour après jour, dans toute la zone du conflit,

*alarmés* par l'étendue des actes inutilement cruels perpétrés par des belligérants sans scrupules à l'encontre de civils innocents, et notamment d'enfants, de femmes et de personnes âgées,

*préoccupés* par le fait que l'accès aux victimes devient de plus en plus difficile et que souvent la distribution de l'aide humanitaire est soit entravée par des considérations militaires et politiques soit soumise à des conditions préalables inacceptables imposées par toutes les parties,

- *exprimons* notre détermination à continuer de coopérer avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le CICR et à les soutenir dans leurs efforts humanitaires pour améliorer la situation de la population civile affectée, des détenus, des malades et des blessés;
- *réaffirmons* la détermination des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à venir en aide aux victimes conformément aux Principes fondamentaux, en particulier ceux d'humanité, d'impartialité et de neutralité;
- *décidons* de renforcer notre coopération mutuelle et, avec l'aide de tout le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'accorder tout notre appui aux Sociétés nationales dans les zones de conflit afin de rendre aussi efficaces que possible les efforts humanitaires déployés par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge en faveur des victimes de ces conflits;
- *demandons instamment* à toutes les parties engagées dans le conflit, pour des raisons humanitaires, de respecter les promesses faites et notamment, conformément aux règles du droit international humanitaire, de permettre la mise en place d'une assistance et d'une protection aux malades et aux blessés, de traiter humainement les personnes qu'elles capturent et les combattants qui se rendent, d'éviter d'attaquer et de maltraiter la population civile, et de respecter les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge;

- *demandons* à tous les belligérants d'autoriser et de faciliter le travail du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et celui de tous les organismes humanitaires impartiaux en faveur des victimes.

Cette Conférence a permis de renforcer les liens entre les Sociétés nationales de la région, de montrer leur volonté d'aider celles qui sont directement affectées par le conflit et d'appuyer les efforts entrepris par le CICR et la Fédération pour alléger les souffrances des victimes.

---